

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.006

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 1er MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 1er MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par M. CAU  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DENOMINATION DE VOIES

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de Royan a  
décidé la dénomination des voies nouvelles suivantes :

\* Lotissement commercial

"Quai Ouest"

- Rue Jean Delay : Voie A (liaison entre rue Ampère & rue Roberval)
- Rue Robert Debré : Voie B (liaison entre rue Jean Besson et voie A)

\* Groupe d'habitations

"Investimmob"

- Impasse Hélène Boucher (voie raccordée au 12 chemin de la Garenne)

\* Lotissement "Les

Cerisiers"

- Rue des Griottes : Voie A
- Impasse des Burlats : Voie B
- Rue des Bigarreaux : Voie C
- Rue des Guigniers : Voie D

\* Lotissement "Maine

Baguet II"

- Rue Pierre et Marie Curie : Voie A

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les propositions de la Commission Culturelle du 16 décembre 2004,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'attribuer aux voies du Lotissement Commercial "Quai Ouest" les dénominations suivantes :
  - \* Rue Jean Delay : Voie A reliant la rue Ampère et la rue Roberval
  - \* Rue Robert Debré : Voie B reliant la rue Jean Besson à la voie A
- d'attribuer à la voie en impasse du groupe d'habitations "investimmob" la dénomination : Impasse Hélène Boucher
- d'attribuer aux voies du lotissement "Les Cerisiers" les dénominations suivantes :
  - \* Rue des Griottes : Voie A
  - \* Rue des Burlats : Voie B
  - \* Rue des Bigarreaux : Voie C
  - \* Rue des Guigniers : Voie D
- d'attribuer à la voie du Lotissement "Maine Baguet II" les dénominations suivantes :
  - \* Rue Pierre et Marie Curie : Voie A

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,**  
**Certifié Exécutoire**  
**Le Premier Adjoint,**  
**l'accomplissement**  
**H. LE GUEUT**

**Compte-tenu de**

**des formalités légales**

*le 10 mars 2005*

*Certifié Conforme*

*Mairie de Royan*

*Par délégation du Maire,*

*Le Directeur Général Adjoint des*

*Services,*

*H. THOMAS*